



# Assemblée générale

Cinquante et unième session

Distr. Générale

11 mars 1997

Original : anglais

## Point 157 de l'ordre du jour

### Financement de la Mission d'appui des Nations Unies en Haïti

#### Rapport du Secrétaire général

##### *Résumé*

Le mandat de la Mission d'appui des Nations Unies en Haïti (MANUH) a été prorogé jusqu'au 31 mai 1997 par la résolution 1086 (1996) du Conseil de sécurité, en date du 5 décembre 1996, avec des effectifs ramenés à 500 soldats et 300 policiers civils. En vertu de cette résolution, après que le Conseil aura examiné un rapport que le Secrétaire général doit lui présenter au plus tard le 31 mars, le mandat de la Mission pourra être prorogé encore une fois jusqu'au 31 juillet 1997. Le présent rapport contient le projet de budget correspondant au fonctionnement de la MANUH en juillet 1997 et à la liquidation subséquente de la Mission.

Le montant brut des dépenses prévues pour la période allant du 1er juillet 1997 au 15 mars 1998 s'élève à 14 530 000 dollars (montant net : 13 917 400 dollars). Des crédits sont prévus pour l'entretien pendant le mois de juillet 1997 de 500 soldats et 300 policiers civils, appuyés par un effectif civil de 289 personnes (119 fonctionnaires internationaux, 156 agents locaux et 14 Volontaires des Nations Unies), et pour la liquidation de la Mission durant sept mois et demi, du 1er août 1997 au 15 mars 1998.

Les mesures que devra prendre l'Assemblée générale sont indiquées au paragraphe 23 du présent rapport. L'Assemblée devra notamment ouvrir un crédit d'un montant brut de 14 530 000 dollars (montant net : 13 917 400 dollars) pour la période allant du 1er juillet 1997 au 15 mars 1998, et mettre en recouvrement le montant correspondant au cas où le Conseil de sécurité déciderait de proroger le mandat de la Mission.



## Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Introduction .....	1 - 2	3
II. Mandat politique .....	3	3
III. Plan des opérations et ressources requises pour son exécution .....	4 - 5	3
IV. Administration financière .....	6 - 14	4
A. Exercice budgétaire .....	6	4
B. Ressources disponibles et dépenses de fonctionnement pour la période allant du 1er juillet 1996 au 30 juin 1997 .....	7	4
C. État des contributions .....	8	4
D. Contributions volontaires et fonds d'affectation spéciale .....	9 - 11	4
E. Application de l'article IV du règlement financier de l'Organisation des Nations Unies .....	12 - 14	5
V. Remboursement des États qui fournissent des contingents .....	15	6
VI. Signature de l'accord sur le statut de la Mission .....	16	6
VII. Prévisions de dépenses pour la période allant du 1er juillet 1997 au 15 mars 1998 .....	17 - 18	6
VIII. Effectifs nécessaires .....	19 - 20	7
IX. Observations concernant les recommandations antérieures du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires .....	21 - 22	8
X. Décisions que doit prendre l'Assemblée générale à sa cinquante et unième session .....	23	8

### *Annexes*

I. Prévisions de dépenses pour la période allant du 1er juillet 1997 au 15 mars 1998 .....	9
II. Prévisions de dépenses pour la période allant du 1er juillet 1997 au 15 mars 1998 : renseignements complémentaires .....	14
A. Paramètres budgétaires (propres à la Mission) .....	14
B. Répartition mensuelle des ressources (dépenses courantes) .....	17
C. Dépenses prévues non renouvelables .....	23
D. Explications supplémentaires .....	24
III. Organigramme .....	26
IV. Tableau d'effectifs actuels et proposés .....	27
V. Ressources disponibles et dépenses de fonctionnement pendant la période allant du 1er juillet 1996 au 30 juin 1997 .....	30
VI. Fonds d'affectation spéciale .....	31
Carte .....	32

## **I. Introduction**

1. La Mission d'appui des Nations Unies en Haïti (MANUH) a été établie par le Conseil de sécurité dans sa résolution 1063 (1996) du 28 juin 1996 pour une période de cinq mois. Son mandat a été prorogé par les résolutions 1085 (1996) du 29 novembre 1996 et 1086 (1996) du 5 décembre 1996. Le mandat en cours de la Mission s'achève le 31 mai 1997, et, en vertu de la résolution 1086 (1996) du Conseil, pourra être prorogé pour une dernière période de quatre mois se terminant le 31 juillet 1997, après que le Secrétaire général aura présenté au Conseil, le 31 mars 1997 au plus tard, un rapport sur la question.
2. L'Assemblée générale, dans sa décision 51/459 du 18 décembre 1996, a ouvert un crédit d'un montant brut de 27 400 800 dollars (montant net : 26 202 600 dollars) aux fins du fonctionnement de la Mission pour la période allant du 1er juillet 1996 au 30 juin 1997, en sus du crédit d'un montant brut de 28 704 200 dollars (montant net : 27 506 000 dollars) déjà ouvert par l'Assemblée dans sa résolution 51/15 du 4 novembre 1996. Le montant brut total des crédits ouverts pour le fonctionnement de la Mission pour la période comprise entre le 1er juillet 1996 et le 30 juin 1997 s'élève donc à 56 105 000 dollars (montant net : 53 708 600 dollars).

## **II. Mandat politique**

3. La MANUH, dont l'effectif approuvé est actuellement de 500 soldats et de 300 policiers civils, est chargée des tâches ci-après :
  - a) Aider le Gouvernement haïtien à améliorer les compétences professionnelles de la police nationale haïtienne;
  - b) Aider le Gouvernement haïtien à maintenir des conditions de sécurité et de stabilité propices au succès des efforts en cours pour créer et former une force de police nationale efficace;
  - c) Appuyer le rôle du Représentant spécial du Secrétaire général dans la coordination des activités menées par les organismes des Nations Unies pour promouvoir le renforcement des institutions, la réconciliation nationale et le relèvement économique en Haïti.

## **III. Plan des opérations et ressources requises pour son exécution**

4. Le Conseil de sécurité, par sa résolution 1086 (1996) du 5 décembre 1996, a ramené l'effectif militaire de la MANUH de 600 à 500 soldats. À cet effectif autorisé s'ajoutent 800 membres d'unités d'infanterie et d'unités de soutien fournis à titre de contribution volontaire. Le quartier général et les camps de base de la Mission demeurent dans la zone de Port-au-Prince, mais les unités effectuent des patrouilles au sol et des patrouilles aériennes dans la capitale comme dans les campagnes. Les 300 policiers civils sont déployés dans toute la zone de la Mission, et se consacrent surtout, comme auparavant, à la formation de la police nationale haïtienne. Les effectifs militaires et policiers approuvés sont appuyés par 119 fonctionnaires internationaux, 156 agents locaux et 14 Volontaires des Nations Unies, auxquels s'ajoutent 53 agents civils fournis à titre de contribution volontaire pour assurer le soutien nécessaire aux unités militaires fournies à titre volontaire.
5. Au cours de la phase de liquidation, on compte avoir achevé le rapatriement des militaires et des policiers civils dans le mois suivant la fin du mandat de la Mission. Le rapatriement du personnel civil serait étalé sur trois mois, sauf pour ce qui est de l'équipe chargée de la liquidation financière, qui resterait dans la zone de la Mission trois mois de plus.

## **IV. Administration financière**

### **A. Exercice budgétaire**

6. Conformément à la partie I de la résolution 49/233 de l'Assemblée générale, en date du 23 décembre 1994, les comptes de la MANUH ont été tenus par périodes de 12 mois allant du 1er juillet au 30 juin.

### **B. Ressources disponibles et dépenses de fonctionnement pour la période allant du 1er juillet 1996 au 30 juin 1997**

7. Le montant brut total des ressources mises à la disposition de la MANUH pendant la période allant du 1er juillet 1996 au 30 juin 1997 s'élève à 56 105 000 dollars (montant net : 53 708 600 dollars); il représente le montant estimatif actuel des coûts standard pour ladite période. On trouvera à l'annexe V du présent rapport des informations détaillées.

### **C. État des contributions**

8. Au 28 février 1997, des montants de 50 020 685 dollars au total avaient été mis en recouvrement auprès des États Membres pour la période allant du 1er juillet 1996 au 31 mai 1997. Les contributions reçues durant cette période se sont élevées à 16 443 846 dollars, ce qui a abouti à un déficit de 33 576 839 dollars.

### **D. Contributions volontaires et fonds d'affectation spéciale**

9. À ce jour aucune contribution volontaire destinée à la MANUH n'a été versée. Les fonds d'affectation spéciale ci-après, créés pour la Mission, font l'objet de renseignements détaillés à l'annexe VI.

#### **1. Fonds d'affectation spéciale pour le financement de biens et de services destinés au programme international de contrôle de la police et d'autres objectifs spécifiques en Haïti**

10. Conformément au paragraphe 12 de la résolution 975 (1995) du Conseil de sécurité, en date du 30 janvier 1995, un fonds d'affectation spéciale a été créé afin d'aider à la création d'une force de police adéquate en Haïti, pour assurer le financement de biens et services destinés au programme de contrôle de la police et pour réaliser d'autres objectifs spécifiés en Haïti. Ce fonds a été maintenu en liaison avec le mandat de la MANUH. À ce jour, les contributions versées à ce fonds s'élèvent à quelque 3,3 millions de dollars, et des dépenses ont été autorisées pour la totalité de ce montant.

## **2. Fonds d'affectation spéciale pour le renforcement des capacités de la MANUH**

11. Conformément au paragraphe 6 de la résolution 1063 (1996) du Conseil de sécurité, en date du 28 juin 1996, le Secrétaire général a créé un fonds d'affectation spéciale pour recevoir les contributions versées par les États Membres en vue de couvrir les dépenses afférentes au personnel militaire supplémentaire mis à la disposition de la MANUH à titre de contribution volontaire à l'appoint des soldats autorisés pour la Mission par le Conseil. Toutes les dépenses associées au personnel militaire doivent être financées par ce fonds d'affectation spéciale. Les contributions reçues permettent de couvrir les dépenses aux rubriques ci-après : remboursement aux gouvernements aux taux standard et indemnités, rapatriement des contingents et du matériel, matériel appartenant aux contingents, indemnisation en cas de décès ou d'invalidité, rations, carburants, fournitures diverses, service d'appui logistique, et personnel civil nécessaire pour l'appui administratif. Les contributions reçues à ce jour pour couvrir les dépenses de la période comprise entre le 1er juillet et le 30 novembre 1996 se chiffrent au total à 12,3 millions de dollars environ. Il n'a pas été reçu jusqu'à présent de contribution pour les dépenses de la période allant du 1er décembre 1996 au 31 juillet 1997, dont le montant est estimé à quelque 20,6 millions de dollars.

## **E. Application de l'article IV du règlement financier de l'Organisation des Nations Unies**

12. Dans un rapport soumis à l'Assemblée générale à sa trente-troisième session sur le Fonds d'urgence des Nations Unies et la Force des Nations Unies chargée d'observer le dégagement (FUNU/FNUOD) (A/C.5/33/45), le Secrétaire général avait notamment indiqué que les sommes dues aux gouvernements qui fournissent des contingents ne pouvaient toutes être réglées dans le délai prévu à l'article 4.3 du règlement financier. Ce type de situation continue d'exister dans le cadre des opérations de maintien de la paix. En conséquence, l'Assemblée générale a, au fil des ans, adopté des arrangements spéciaux en vertu desquels les crédits nécessaires pour régler les sommes dues aux États qui fournissent des contingents et/ou un appui logistique à la Mission restent utilisables au-delà de la période prévue par les articles 4.3 et 4.4 du règlement financier.
13. Dans le cas de la MINUHA comme dans ceux de la FUNU/FNUOD, de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban, du Groupe d'observateurs militaires des Nations Unies pour l'Iran et l'Iraq, du Groupe d'assistance des Nations Unies pour la période de transition, de la Mission d'observation des Nations Unies pour l'Iraq et le Koweït, de la Force de protection des Nations Unies, de la Mission d'observation des Nations Unies en El Salvador, de la Mission de vérification des Nations Unies en Angola, de la Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental, de la Mission d'observation des Nations Unies en Géorgie et de la Mission des Nations Unies en Haïti, des montants sont actuellement engagés qui seront nécessaires pour le règlement des demandes de remboursement des États (au titre des indemnisations en cas de décès ou d'invalidité et des matériels appartenant aux contingents) qui n'ont pas encore été présentées.
14. Il est donc proposé d'appliquer à la MANUH des arrangements spéciaux concernant l'article IV du règlement financier analogues à ceux qui sont prévus à l'annexe de la résolution 50/90 B de l'Assemblée générale, en date du 7 juin 1996, relative à la MINUHA :
  - a) À l'expiration de la période de 12 mois prévue à l'article 4.3 du règlement financier, tout engagement non liquidé de l'exercice considéré concernant des marchandises livrées et des services fournis par des gouvernements, pour lesquels une demande de remboursement a été présentée ou un taux de remboursement a été établi, sera comptabilisé comme somme à payer, cette somme à payer demeurant comptabilisée comme telle au compte spécial jusqu'à ce que le paiement ait été effectué;

- b) i) Tous autres engagements non liquidés de l'exercice en question, contractés envers des gouvernements, qui concernent des marchandises livrées et des services fournis, ainsi que tous autres engagements contractés envers des gouvernements, qui n'ont pas encore donné lieu à la présentation des demandes de remboursement requises, demeureront valables pour une période supplémentaire de quatre ans suivant la période de 12 mois prévue à l'article 4.3 du règlement financier;
- ii) Les montants correspondant aux demandes de remboursement reçues pendant cette période de quatre ans seront comptabilisés, selon qu'il conviendra, comme prévu au paragraphe a) ci-dessus;
- iii) À l'expiration de la période supplémentaire de quatre ans, tout engagement non liquidé sera annulé et le solde de tous crédits conservés à cette fin sera annulé.

## V. Remboursement des États qui fournissent des contingents

- 15. Les États suivants ont fourni des contingents à la MANUH : Bangladesh, Canada, Pakistan, et Trinité-et-Tobago. Aucun d'entre eux n'a reçu jusqu'à présent de remboursement.

## VI. Signature de l'accord sur le statut de la Mission

- 16. En réponse à la lettre du Représentant spécial du Secrétaire général pour Haïti datée du 3 juillet 1996, le Gouvernement haïtien, dans sa lettre du 4 juillet 1996, a accepté d'appliquer l'accord signé le 15 mars 1995 par l'ONU et le Gouvernement haïtien sur le statut de la MINUHA, *mutatis mutandis*, à la MANUH et à son personnel.

## VII. Prévisions de dépenses pour la période allant du 1er juillet 1997 au 15 mars 1998

- 17. Le montant brut des dépenses à prévoir pour la période allant du 1er juillet 1997 au 15 mars 1998 est estimé à 14 530 000 dollars (montant net : 13 917 400 dollars). Ce montant doit permettre de couvrir les dépenses de fonctionnement de la MANUH en juillet 1997, avec un effectif de 500 soldats et 300 policiers civils, appuyés par 119 fonctionnaires internationaux, 156 agents locaux et 14 Volontaires des Nations Unies. Il doit permettre aussi de couvrir les frais de liquidation de la Mission à compter du 1er août 1997, qui se décomposent comme suit : rapatriement des contingents, du matériel appartenant aux contingents et des policiers civils avant le 31 août 1997; fermeture des camps de base, des bureaux et des autres installations; rapatriement du personnel civil, étalé sur la période de trois mois comprise entre août et octobre 1997; expédition du matériel appartenant aux Nations Unies à la Base de soutien logistique des Nations Unies de Brindisi, et clôture financière de la Mission par une équipe de liquidation comptant trois personnes, pendant la période de quatre mois et demi allant de novembre 1997 à la mi-mars 1998.
- 18. On trouvera à l'annexe I une ventilation détaillée des prévisions par dépenses non renouvelables et dépenses courantes et par rubrique budgétaire, ainsi que l'indication des ressources approuvées par l'Assemblée générale pour la période comprise entre le 1er juillet 1996 et le 30 juin 1997. Des renseignements complémentaires sur les dépenses prévues sont donnés dans les sections A à D de

l'annexe II. La section A donne les paramètres budgétaires propres à la Mission, la section B une ventilation détaillée des dépenses courantes et le montant mensuel correspondant. Les dépenses non renouvelables sont indiquées à la section C. La section D présente des explications complémentaires.

## VIII. Effectifs nécessaires

19. On trouvera à l'annexe IV un tableau détaillé des effectifs proposés. Le tableau ci-après récapitule les changements par catégorie et par classe. Globalement, l'effectif proposé, soit 289 postes, traduit par rapport à l'effectif approuvé pour la période précédente une réduction de 9 postes de fonctionnaires internationaux.
20. Au cours de la liquidation, les effectifs civils seront progressivement ramenés de 289 postes à 216 postes avant la fin d'août 1997, à 172 postes avant la fin de septembre et à 3 postes avant la fin d'octobre 1997. Les trois postes restants sont ceux de l'équipe de liquidation financière (1 poste d'administrateur et 2 postes d'agent des services généraux) chargée de la clôture financière dans la zone de la Mission pendant les trois mois allant jusqu'à janvier 1998, puis au Siège à New York pendant un mois et demi de plus, soit jusqu'au 15 mars 1998.

Tableau **Effectifs actuels et effectifs proposés**

	Nombre de postes		
	Effectifs actuels	Effectifs proposés	Changement net
Secrétaire général adjoint	1	1	—
D-2	1	1	—
D-1	2	2	—
P-5	7	5	(2)
P-4	11	11	—
P-3	16	9	(7)
P-2	6	6	—
<b>Total partiel</b>	<b>44</b>	<b>35</b>	<b>(9)</b>
Service mobile	30	28	(2)
Services généraux (1re classe)	1	1	—
Services généraux (Autres classes)	46	48	(2)
Service de sécurité	7	7	—
<b>Total partiel</b>	<b>84</b>	<b>84</b>	<b>—</b>
Personnel local	156	156	—
Volontaires des Nations Unies	14	14	—
<b>Total partiel</b>	<b>170</b>	<b>170</b>	<b>—</b>
<b>Total</b>	<b>298</b>	<b>289</b>	<b>(9)</b>

## **IX. Observations concernant les recommandations antérieures du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires**

21. Dans son rapport du 2 octobre 1996 (A/51/444), le Comité consultatif a recommandé de rationaliser et d'alléger la composante civile de la MANUH, dans le but d'en réduire les effectifs et de faire exécuter les tâches imparties à la Mission au plus faible coût possible pour les États Membres. Le comité consultatif a demandé au Secrétaire général d'indiquer les résultats obtenus à cet égard dans son prochain rapport sur la MANUH.
22. Sur les 128 postes de fonctionnaire international approuvés pour la période allant du 1er juillet 1996 au 30 juin 1997, un certain nombre est resté vacant, dont celui de l'adjoint au Chef de l'administration (P-5) et celui du Chef des Services d'appui intégrés (P-5). Les chefs de chacune des sections administratives relèvent directement du Chef de l'administration, et la structure des effectifs s'en trouve allégée par élimination d'un échelon hiérarchique. Les effectifs proposés plus haut à la section VIII tiennent compte de l'élimination de ces deux postes d'encadrement ainsi que d'un poste de conseiller pour les questions politiques (P-3), et de six postes d'administrateur (P-3) de la Division de l'administration.

## **X. Décisions que doit prendre l'Assemblée générale à sa cinquante et unième session**

23. En ce qui concerne le financement de la MANUH, l'Assemblée générale doit prendre à sa cinquante et unième session les décisions suivantes :
  - a) Ouvrir un crédit d'un montant brut de 14 530 000 dollars (montant net : 13 917 400 dollars) pour la période allant du 1er juillet 1997 au 15 mars 1998, et mettre en recouvrement le montant correspondant, sous réserve que le Conseil de sécurité proroge le mandat de la MANUH;
  - b) Décider que les arrangements spéciaux concernant l'article IV du règlement financier de l'Organisation des Nations Unies, expliqués en détail au paragraphe 14, s'appliquent à la MANUH.



## Annexe I

### Prévisions de dépenses pour la période allant du 1er juillet 1997 au 15 mars 1998

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Ressources approuvées pour la période du 1er juillet 1996 au 30 juin 1997 (1)	1er juillet 1997-15 mars 1998		
		Total des dépenses (2) = (3) + (4)	Dépenses non renouvelables (3)	Dépenses courantes (4)
<b>1. Personnel militaire</b>				
a) <i>Observateurs militaires</i>	—	—	—	—
b) <i>Contingents</i>				
Remboursement aux gouvernements aux taux standard	6 750,0	1 032,4	—	1 032,4
Détente et loisirs	105,7	16,4	—	16,4
Rations	1 650,0	260,0	—	260,0
Indemnité journalière	253,2	39,8	—	39,8
Indemnité de repas et de logement	1 248,3	187,4	—	187,4
Déploiement, relève et rapatriement	825,0	375,0	—	375,0
Indemnité d'habillement et d'équipement	455,0	70,0	—	70,0
<b>Total partiel</b>	<b>11 287,2</b>	<b>1 981,0</b>	<b>—</b>	<b>1 981,0</b>
c) <i>Autres dépenses afférentes au personnel militaire</i>				
Matériel appartenant aux contingents	432,0	583,8	—	583,8
Indemnisation en cas de décès ou d'invalidité	360,0	53,4	—	53,4
<b>Total partiel</b>	<b>792,0</b>	<b>637,2</b>	<b>—</b>	<b>637,2</b>
<b>Total, rubrique 1</b>	<b>12 079,2</b>	<b>2 618,2</b>	<b>—</b>	<b>2 618,2</b>
<b>2. Personnel civil</b>				
a) <i>Police civile</i>				
Indemnité de subsistance (missions)	9 874,8	1 620,8	—	1 620,8
Frais de voyage	2 220,0	810,0	—	810,0
Indemnité d'habillement et d'équipement	60,0	1,0	—	1,0
<b>Total partiel</b>	<b>12 154,8</b>	<b>2 431,8</b>	<b>—</b>	<b>2 431,8</b>
b) <i>Personnel international et personnel local</i>				
Traitements du personnel international	6 602,4	1 731,4	—	1 731,4
Traitements du personnel local	1 357,2	328,5	—	328,5
Consultants	—	—	—	—
Heures supplémentaires	—	—	—	—
Personnel temporaire	—	—	—	—
Dépenses communes de personnel	3 391,2	924,3	—	924,3

	Ressources approuvées pour la période du 1er juillet 1996 au 30 juin 1997 (1)	1er juillet 1997-15 mars 1998		
		Total des dépenses (2)=(3)+(4)	Dépenses non renouvelables (3)	Dépenses courantes (4)
Indemnité de subsistance (missions)	4 064,4	1 077,8	—	1 077,8
Autres voyages autorisés	60,0	28,6	—	28,6
<b>Total partiel</b>	<b>15 475,2</b>	<b>4 090,6</b>	<b>—</b>	<b>4 090,6</b>
<i>c) Personnel contractuel international</i>	—	—	—	—
<i>d) Volontaires des Nations Unies</i>	727,2	190,5	—	190,5
<i>e) Personnel fourni par des gouvernements</i>	—	—	—	—
<i>f) Observateurs électoraux civils</i>	—	—	—	—
<b>Total, rubrique 2</b>	<b>28 357,2</b>	<b>6 712,9</b>	<b>—</b>	<b>6 712,9</b>
<b>3. Locaux/hébergement</b>				
Location de locaux	822,0	289,1	60,0	229,1
Aménagement et rénovation des locaux	—	50,0	50,0	—
Fournitures d'entretien	60,0	20,0	—	20,0
Services d'entretien	36,0	14,0	—	14,0
Éclairage, chauffage, énergie et eau	579,6	140,9	—	140,9
Construction de locaux/bâtiments préfabriqués	—	52,0	52,0	—
<b>Total, rubrique 3</b>	<b>1 497,6</b>	<b>566,0</b>	<b>162,0</b>	<b>404,0</b>
<b>4. Remise en état des infrastructures</b>				
Réfection des pistes d'atterrissage	—	—	—	—
Réfection des routes	10,0	—	—	—
Réparation des ponts	—	—	—	—
<b>Total, rubrique 4</b>	<b>10,0</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>
<b>5. Transports</b>				
Achat de véhicules	—	—	—	—
Location de véhicules	—	144,0	—	144,0
Matériel d'atelier	—	—	—	—
Pièces de rechange, réparations et entretien	1 659,6	204,2	—	204,2
Carburants et lubrifiants	928,8	164,4	—	164,4
Assurance	104,4	18,2	—	18,2
<b>Total, rubrique 5</b>	<b>2 692,8</b>	<b>530,8</b>	<b>—</b>	<b>530,8</b>
<b>6. Opérations aériennes</b>				
<i>a) Hélicoptères</i>				
Location/affrètement	2 245,2	249,5	—	249,5
Carburants et lubrifiants	186,0	22,8	—	22,8
Déploiement/retrait	—	—	—	—
Peinture/préparation	—	—	—	—
Assurance responsabilité et risques de guerre	72,0	23,0	—	23,0
<b>Total partiel</b>	<b>2 503,2</b>	<b>295,3</b>	<b>—</b>	<b>295,3</b>

	Ressources approuvées pour la période du 1er juillet 1996 au 30 juin 1997 (1)	1er juillet 1997-15 mars 1998		
		Total des dépenses (2) = (3) + (4)	Dépenses non renouvelables (3)	Dépenses courantes (4)
<b>b) Avions</b>				
Location/affrètement	84,0	14,0	—	14,0
Assurance responsabilité et risques de guerre	—	—	—	—
<b>Total partiel</b>	<b>84,0</b>	<b>14,0</b>	<b>—</b>	<b>14,0</b>
<b>c) Indemnité de subsistance des équipages</b>				
	—	—	—	—
<b>d) Autres dépenses</b>				
Services et matériel de contrôle de la circulation aérienne	84,0	12,0	—	12,0
Droits d'atterrissage et manutention au sol	—	—	—	—
Citernes à carburant	—	—	—	—
<b>Total partiel</b>	<b>84,0</b>	<b>12,0</b>	<b>—</b>	<b>12,0</b>
<b>Total, rubrique 6</b>	<b>2 671,2</b>	<b>321,3</b>	<b>—</b>	<b>321,3</b>
<b>7. Opérations navales</b>				
Location/affrètement	—	—	—	—
Carburant	121,2	14,1	—	14,1
Entretien	32,4	2,7	—	2,7
Assurance responsabilité	—	—	—	—
<b>Total, rubrique 7</b>	<b>153,6</b>	<b>16,8</b>	<b>—</b>	<b>16,8</b>
<b>8. Transmissions</b>				
<b>a) Éléments complémentaires</b>				
Matériel de transmissions	—	—	—	—
Pièces de rechange et fournitures	122,4	12,0	—	12,0
Matériel d'atelier et d'essai	—	—	—	—
Communications par réseaux commerciaux	360,0	110,0	—	110,0
<b>Total partiel</b>	<b>482,4</b>	<b>122,0</b>	<b>—</b>	<b>122,0</b>
<b>b) Contrat de raccordement au réseau</b>				
	—	—	—	—
<b>Total, rubrique 8</b>	<b>482,4</b>	<b>122,0</b>	<b>—</b>	<b>122,0</b>
<b>9. Matériel divers</b>				
Mobilier de bureau	—	—	—	—
Matériel de bureau	—	—	—	—
Matériel informatique	—	—	—	—
Groupes électrogènes	42,0	—	—	—
Matériel d'observation	—	—	—	—
Citernes à essence et débitmètres	—	—	—	—
Citernes à eau et fosses septiques	—	—	—	—
Matériel médical et dentaire	—	—	—	—

	Ressources approuvées pour la période du 1er juillet 1996 au 30 juin 1997 (1)	1er juillet 1997-15 mars 1998		
		Total des dépenses (2)=(3)+(4)	Dépenses non renouvelables (3)	Dépenses courantes (4)
Matériel d'hébergement	—	—	—	—
Matériel de réfrigération	—	—	—	—
Matériel divers	—	—	—	—
Matériel pour la défense des périmètres	—	—	—	—
Pièces de rechange, réparations et entretien	124,8	10,4	—	10,4
Matériel d'épuration de l'eau	—	—	—	—
<b>Total, rubrique 9</b>	<b>166,8</b>	<b>10,4</b>	<b>—</b>	<b>10,4</b>
<b>10. Fournitures et services</b>				
<i>a) Services divers</i>				
Vérification des comptes	50,4	29,0	—	29,0
Services contractuels	3 412,8	207,0	—	207,0
Services informatiques	—	—	—	—
Service de sécurité	69,6	23,2	—	23,2
Services et traitements médicaux	900,0	128,0	—	128,0
Demandes d'indemnisation et règlements	36,0	12,0	—	12,0
Dépenses de représentation	12,0	3,0	—	3,0
Autres services divers	24,0	11,0	—	11,0
<b>Total partiel</b>	<b>4 504,8</b>	<b>413,2</b>	<b>—</b>	<b>413,2</b>
<i>b) Fournitures diverses</i>				
Papeterie et fournitures de bureau	100,8	20,9	—	20,9
Fournitures médicales	403,2	17,0	—	17,0
Fournitures sanitaires et de nettoyage	144,0	25,5	—	25,5
Abonnements	4,8	0,8	—	0,8
Fournitures électriques	—	—	—	—
Bâches antiprojectiles pour véhicules	—	—	—	—
Accessoires d'uniforme, drapeaux et autocollants	21,6	—	—	—
Fournitures pour la défense des périmètres	—	—	—	—
Cartes d'état-major	5,0	—	—	—
Intendance et magasins	122,4	20,4	—	20,4
<b>Total partiel</b>	<b>801,8</b>	<b>84,6</b>	<b>—</b>	<b>84,6</b>
<b>Total, rubrique 10</b>	<b>5 306,6</b>	<b>497,8</b>	<b>—</b>	<b>497,8</b>
<b>11. Fournitures et services liés aux élections</b>	—	—	—	—
<b>12. Programmes d'information</b>				
Matériel	—	—	—	—
Fournitures et accessoires	7,2	1,2	—	1,2

	<i>Ressources approuvées pour la période du 1er juillet 1996 au 30 juin 1997 (1)</i>	<i>1er juillet 1997-15 mars 1998</i>		
		<i>Total des dépenses (2) = (3) + (4)</i>	<i>Dépenses non renouvelables (3)</i>	<i>Dépenses courantes (4)</i>
Services contractuels	94,0	10,0	—	10,0
Dépenses de production du Département de l'information	—	—	—	—
<b>Total, rubrique 12</b>	<b>101,2</b>	<b>11,2</b>	<b>—</b>	<b>11,2</b>
<b>13. Programmes de formation</b>	<b>130,0</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>
<b>14. Programmes de déminage</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>
<b>15. Aide au désarmement et à la démobilisation</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>
<b>16. Fret aérien et de surface</b>				
Transport du matériel appartenant aux contingents	—	500,0	—	500,0
Transport aérien militaire	—	—	—	—
Fret et camionnage par les soins d'entreprises privées	60,0	2 010,0	—	2 010,0
<b>Total, rubrique 16</b>	<b>60,0</b>	<b>2 510,0</b>	<b>—</b>	<b>2 510,0</b>
<b>17. Base de soutien logistique des Nations Unies (Brindisi)</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>
<b>18. Compte d'appui aux opérations de maintien de la paix</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>
<b>19. Contributions du personnel</b>	<b>2 396,4</b>	<b>612,6</b>	<b>—</b>	<b>612,6</b>
<b>Total, rubriques 1 à 19</b>	<b>56 105,0</b>	<b>14 530,0</b>	<b>162,0</b>	<b>14 368,0</b>
<b>20. Recettes provenant des contributions du personnel</b>	<b>(2 396,4)</b>	<b>(612,6)</b>	<b>—</b>	<b>(612,6)</b>
<b>21. Contributions volontaires en nature (prévues au budget)</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>
<b>Total, rubriques 20 et 21</b>	<b>(2 396,4)</b>	<b>(612,6)</b>	<b>—</b>	<b>(612,6)</b>
Total brut	56 105,0	14 530,0	162,0	14 368,0
Total net	53 708,6	13 917,4	162,0	13 755,4
<b>22. Contributions volontaires en nature (non prévues au budget)</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>
<b>Total des ressources</b>	<b>53 708,6</b>	<b>13 917,4</b>	<b>162,0</b>	<b>13 755,4</b>

## Annexe II

### Prévisions de dépenses pour la période allant du 1er juillet 1997 au 15 mars 1998 : renseignements complémentaires

#### A. Paramètres budgétaires (propres à la Mission)

	<i>Prévisions de dépenses</i>			<i>Explication</i>
	<i>Prévision antérieure</i>	<i>Effectif moyen</i>	<i>Coût unitaire ou coût journalier</i>	
			<i>Coût mensuel</i>	
			<i>(En dollars des États-Unis)</i>	
<b>1. Indemnité de subsistance (missions)</b>				A fait l'objet d'un examen par le Bureau de la gestion des ressources humaines en octobre 1994.
a) Les 30 premiers jours	124		124	
b) Après 30 jours	87		87	
c) Officiers d'état-major	57		57	Repas et logement pour les officiers d'état-major non basés avec leur contingent.
<b>2. Frais de voyage (aller simple)</b>				
Contingents	750		750	
Police civile	3 700		2 700	Calculé sur la base du coût effectif des billets d'avion et de l'excédent de bagages pendant les périodes précédentes.
<b>3. Personnel militaire</b>				
Infanterie	335		325	Réduction des effectifs en application de la résolution 1086 (1996) du Conseil de sécurité. Sur les 500 membres d'unités d'infanterie et d'unités de soutien, 53 sont des officiers d'état-major.
Soutien/logistique	265		175	
<b>4. Rations</b>				
Rations	9,00		9,00	
Eau en bouteilles	0,38		0,38	Utilisée en patrouille seulement (0,75 litre par jour, à raison de 50 cents le litre).
<b>5. Personnel civil</b>				
Police civile	300	300		
Personnel international	128	119		Réduction des effectifs du fait de la rationalisation de la structure du personnel civil.
Personnel local	156	156		
Volontaires des Nations Unies	14	14		
<b>6. Personnel local</b>				
Traitements nets	725		725	À compter du 1er janvier 1996.
Dépenses communes de personnel	51		51	
Contributions du personnel	175		175	
<b>7. Volontaires des Nations Unies</b>	4 325		4 325	
<b>8. Location de locaux</b>				
Bureau du quartier général	27 650		27 650	
Antennes	1 000		1 000	

	Prévisions de dépenses			Explication
	Prévision antérieure	Effectif moyen	Coût unitaire ou coût journalier	
			Coût mensuel  (En dollars des États-Unis)	
Bureau et résidence du Représentant spécial du Secrétaire général	5 000		5 000	
Hébergement des contingents	11 600		7 000	Les dépôts d'ordures auparavant inclus dans cette rubrique.
Ateliers	10 600		10 600	
Entrepôts	12 650		12 650	
Dépôts d'ordures	—		4 600	Auparavant inclus dans la rubrique Hébergement des contingents.
Bureaux pour l'équipe chargée de la liquidation de la mission	—		5 300	
<b>9. Éclairage, chauffage, énergie et eau</b>				
Électricité	1 000		1 000	
Eau	2 000		2 000	
Mazout et coke	300		300	
Gazole pour groupes électrogènes	45 000		45 000	214 300 litres par mois, à raison de 21 cents le litre.
<b>10. Véhicules</b>				
Véhicules civils	272	227		Réduction des effectifs civils
Véhicules militaires	147	130		Réduction des effectifs militaires
<b>11. Pièces de rechange, réparations et entretien des véhicules</b>				
Véhicules civils	330		330	
Véhicules militaires	330		—	Matériel appartenant aux contingents fournis au titre d'un contrat de location avec services.
<b>12. Carburants et lubrifiants</b>				
Véhicules civils	5,52		5,52	26,3 litres par jour, à raison de 21 cents le litre.
Véhicules militaires	5,52		5,52	
<b>13. Hélicoptères</b>				
Utilitaire, de moyen tonnage	5	5		Hélicoptères fournis par des gouvernements destinés aux patrouilles, au transport de personnel et aux évacuations sanitaires.
<b>14. Heures de vol par mois (total)</b>				
Utilitaire, de moyen tonnage	120	120		
<b>15. Location d'hélicoptères (total)</b>				
Utilitaire, de moyen tonnage	187 100		187 100	120 heures par mois, à raison de 1 559 dollars l'heure.
<b>16. Carburant pour hélicoptères (total)</b>				
Utilitaire de moyen tonnage	15 500		15 500	340 litres par heure, à raison de 38 cents le litre.
<b>17. Assurance</b>				
Utilitaire, de moyen tonnage	5 960		5 960	Assurance responsabilité au tiers.

	Prévisions de dépenses			Explication
	Prévision antérieure	Effectif moyen	Coût unitaire ou coût journalier	
			Coût mensuel (En dollars des États-Unis)	
<b>18. Avions</b>				
Affrètement d'un avion pour une évacuation sanitaire secondaire	7 000		7 000	Affrètement d'un avion pour une évacuation sanitaire secondaire depuis la zone de la Mission vers un hôpital de Miami. Un vol par mois.
<b>19. Bateaux</b>				
Embarcations légères	8	8		Destinées à des patrouilles de la police civile.
<b>20. Carburant pour les bateaux (total)</b>				
Embarcations légères	9 200		9 200	5 450 litres par mois par embarcation, à raison de 21 cents le litre.
<b>21. Communications commerciales</b>				
Sites de répéteur	16 000		16 000	
Bail d'un répéteur	3 600		3 600	
Communications téléphoniques locales	10 000		10 000	
Valise diplomatique, affranchissement et téléx	400		400	
<b>22. Communications</b>				
Pièces de rechange, réparations et entretien	10 200		6 000	Pour le matériel appartenant à l'ONU et le matériel appartenant aux contingents.
<b>23. Services divers</b>				
Services de sécurité	5 800		5 800	Huit gardes 24 heures sur 24 aux entrepôts et aux ateliers.
Demandes d'indemnisation et règlements	3 000		3 000	
Dépenses de représentation	1 000		1 000	
Autres services divers	2 000		2 000	Commissions bancaires.





	1997						1998			Total
	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Janvier	Février	Mars	
<i>Prévisions de dépenses</i>										
Indemnité de subsistance (missions)	810,4	810,4	—	—	—	—	—	—	—	1 620,8
Frais de voyage	—	810,0	—	—	—	—	—	—	—	810,0
Indemnité d'habillement et d'équipement	1,0	—	—	—	—	—	—	—	—	1,0
<b>Total partiel</b>	<b>811,4</b>	<b>1 620,4</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>2 431,8</b>
<i>b) Personnel international et personnel local</i>										
<i>Effectifs nécessaires</i>										
Secrétaire général adjoint	1	1	1	—	—	—	—	—	—	—
D-2	1	1	—	—	—	—	—	—	—	—
D-1	2	2	1	1	—	—	—	—	—	—
P-5	5	5	4	3	1	1	1	1	1	—
P-4	11	10	9	6	—	—	—	—	—	—
P-3	9	9	7	5	—	—	—	—	—	—
P-2	6	5	3	3	—	—	—	—	—	—
Service mobile	28	28	28	23	—	—	—	—	—	—
Services généraux (1re classe)	1	1	1	1	—	—	—	—	—	—
Services généraux (Autres classes)	48	41	28	17	2	2	2	2	2	—
Service de sécurité	7	7	7	7	—	—	—	—	—	—
<b>Total partiel</b>	<b>119</b>	<b>110</b>	<b>89</b>	<b>66</b>	<b>3</b>	<b>3</b>	<b>3</b>	<b>3</b>	<b>3</b>	<b>—</b>
Personnel local	156	132	99	66	—	—	—	—	—	—
Volontaires des Nations Unies	14	13	11	6	—	—	—	—	—	—
<b>Total partiel</b>	<b>289</b>	<b>255</b>	<b>199</b>	<b>138</b>	<b>3</b>	<b>3</b>	<b>3</b>	<b>3</b>	<b>3</b>	<b>—</b>
<i>Prévisions de dépenses</i>										
Traitements du personnel international	510,2	478,6	391,0	288,6	14,0	14,0	14,0	14,0	7,0	1 731,4
Traitements du personnel local	113,1	95,7	71,8	47,9	—	—	—	—	—	328,5
Consultants	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Heures supplémentaires	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Personnel temporaire	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Dépenses communes de personnel	264,5	251,2	217,3	166,1	5,6	5,6	5,6	5,6	2,8	924,3
Indemnité de subsistance (missions)	321,0	296,7	232,3	178,0	8,0	8,0	8,0	18,1	7,7	1 077,8
Autres voyages autorisés	14,3	13,3	1,0	—	—	—	—	—	—	28,6
<b>Total partiel</b>	<b>1 223,1</b>	<b>1 135,5</b>	<b>913,4</b>	<b>680,6</b>	<b>27,6</b>	<b>27,6</b>	<b>27,6</b>	<b>37,7</b>	<b>17,5</b>	<b>4 090,6</b>
<i>c) Personnel contractuel international</i>	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
<i>d) Volontaires des Nations Unies</i>	60,6	56,3	47,6	26,0	—	—	—	—	—	190,5



	1997						1998			Total
	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Janvier	Février	Mars	
Pièces de rechange, réparations et entretien	75,0	75,0	33,7	20,5	—	—	—	—	—	204,2
Carburants et lubrifiants	67,3	67,3	18,6	11,2	—	—	—	—	—	164,4
Assurance	6,7	6,7	3,0	1,8	—	—	—	—	—	18,2
<b>Total, rubrique 5</b>	<b>149,0</b>	<b>194,0</b>	<b>100,3</b>	<b>78,5</b>	<b>3,0</b>	<b>3,0</b>	<b>3,0</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>530,8</b>
<b>6. Opérations aériennes</b>										
<i>a) Hélicoptères</i>										
Location/affrètement	187,1	62,4	—	—	—	—	—	—	—	249,5
Carburants et lubrifiants	17,1	5,7	—	—	—	—	—	—	—	22,8
Assurance responsabilité et risques de guerre	11,5	11,5	—	—	—	—	—	—	—	23,0
<b>Total partiel</b>	<b>215,7</b>	<b>79,6</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>295,3</b>
<i>b) Avions</i>										
Location/affrètement	7,0	7,0	—	—	—	—	—	—	—	14,0
Assurance responsabilité et risques de guerre	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
<b>Total partiel</b>	<b>7,0</b>	<b>7,0</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>14,0</b>
<i>c) Indemnité de subsistance des équipages</i>										
—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
<i>d) Autres dépenses</i>										
Services et matériel de contrôle de la circulation aérienne	6,0	6,0	—	—	—	—	—	—	—	12,0
Droits d'atterrissage et manutention au sol	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Citernes à carburant	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
<b>Total partiel</b>	<b>6,0</b>	<b>6,0</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>12,0</b>
<b>Total, rubrique 6</b>	<b>228,7</b>	<b>92,6</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>321,3</b>
<b>7. Opérations navales</b>										
Carburant	10,1	4,0	—	—	—	—	—	—	—	14,1
Entretien	2,7	—	—	—	—	—	—	—	—	2,7
<b>Total, rubrique 7</b>	<b>12,8</b>	<b>4,0</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>16,8</b>
<b>8. Transmissions</b>										
<i>a) Éléments complémentaires</i>										
Matériel de transmissions	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Pièces de rechange et fournitures	6,0	6,0	—	—	—	—	—	—	—	12,0
Matériel d'atelier et d'essai	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Communications par réseaux commerciaux	30,0	30,0	30,0	14,0	2,0	2,0	2,0	—	—	110,0
<b>Total partiel</b>	<b>36,0</b>	<b>36,0</b>	<b>30,0</b>	<b>14,0</b>	<b>2,0</b>	<b>2,0</b>	<b>2,0</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>122,0</b>
<i>b) Contrat relatif au réseau principal</i>										
—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
<b>Total, rubrique 8</b>	<b>36,0</b>	<b>36,0</b>	<b>30,0</b>	<b>14,0</b>	<b>2,0</b>	<b>2,0</b>	<b>2,0</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>122,0</b>



	1997						1998			Total
	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Janvier	Février	Mars	
Cartes d'état-major	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Intendance et magasins	10,2	10,2	—	—	—	—	—	—	—	20,4
<b>Total partiel</b>	<b>38,2</b>	<b>38,2</b>	<b>3,5</b>	<b>2,9</b>	<b>0,6</b>	<b>0,6</b>	<b>0,6</b>	—	—	<b>84,6</b>
<b>Total, rubrique 10</b>	<b>210,0</b>	<b>210,0</b>	<b>25,3</b>	<b>18,7</b>	<b>1,6</b>	<b>1,6</b>	<b>30,6</b>	—	—	<b>497,8</b>
<b>11. Fournitures et services liés aux élections</b>	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
<b>12. Programmes d'information</b>										
Matériel	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Accessoires et fournitures	0,6	0,6	—	—	—	—	—	—	—	1,2
Services contractuels	5,0	5,0	—	—	—	—	—	—	—	10,0
Dépenses de production du Département de l'information	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
<b>Total, rubrique 12</b>	<b>5,6</b>	<b>5,6</b>	—	—	—	—	—	—	—	<b>11,2</b>
<b>13. Programmes de formation</b>	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
<b>14. Programmes de déminage</b>	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
<b>15. Aide au désarmement et à la démobilisation</b>	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
<b>16. Fret aérien et de surface</b>										
Transport du matériel appartenant aux contingents	—	500,0	—	—	—	—	—	—	—	500,0
Transport aérien militaire	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Fret et camionnage par les soins d'entreprises privées	5,0	5,0	2 000,0	—	—	—	—	—	—	2 010,0
<b>Total, rubrique 16</b>	<b>5,0</b>	<b>505,0</b>	<b>2 000,0</b>	—	—	—	—	—	—	<b>2 510,0</b>
<b>17. Base de soutien logistique des Nations Unies (Brindisi)</b>	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
<b>18. Compte d'appui aux opérations de maintien de la paix</b>	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
<b>19. Contributions du personnel</b>	184,0	170,3	137,5	99,3	4,3	4,3	4,3	4,3	4,3	612,6
<b>Total, rubriques 1 à 19</b>	<b>4 174,4</b>	<b>5 647,9</b>	<b>3 337,2</b>	<b>984,3</b>	<b>43,8</b>	<b>43,8</b>	<b>72,8</b>	<b>42,0</b>	<b>21,8</b>	<b>14 368,0</b>
<b>20. Recettes provenant des contributions du personnel</b>	(184,0)	(170,3)	(137,5)	(99,3)	(4,3)	(4,3)	(4,3)	(4,3)	(4,3)	(612,6)
<b>21. Contributions volontaires en nature (prévues au budget)</b>	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
<b>Total, rubriques 20 et 21</b>	<b>(184,0)</b>	<b>(170,3)</b>	<b>(137,5)</b>	<b>(99,3)</b>	<b>(4,3)</b>	<b>(4,3)</b>	<b>(4,3)</b>	<b>(4,3)</b>	<b>(4,3)</b>	<b>(612,6)</b>
Total brut	4 174,4	5 647,9	3 337,2	984,3	43,8	43,8	72,8	42,0	21,8	14 368,0
Total net	3 990,4	5 477,6	3 199,7	885,0	39,5	39,5	68,5	37,7	17,5	13 755,4
<b>22. Contributions volontaires en nature (non prévues au budget)</b>	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
<b>Total des ressources</b>	<b>3 990,4</b>	<b>5 477,6</b>	<b>3 199,7</b>	<b>885,0</b>	<b>39,5</b>	<b>39,5</b>	<b>68,5</b>	<b>37,7</b>	<b>17,5</b>	<b>13 755,4</b>

\* Voir annexe II.C.

## C. Dépenses prévues non renouvelables

(En milliers de dollars des États-Unis, sauf indication contraire)

	<i>Coût total</i>
1. Dépenses afférentes au personnel militaire	—
2. Dépenses afférentes au personnel civil	—
3. Locaux/hébergement	
a) <i>Location de locaux</i>	
Stockage des archives de la Mission au Siège de l'ONU à New York pendant trois ans après liquidation de la Mission, pour un coût de 20 000 dollars par an (phase de liquidation)	60,0
<b>Total partiel, rubrique 3 a)</b>	<b>60,0</b>
b) <i>Aménagement et rénovation des locaux</i>	
Rénovation des locaux loués et fournis par des gouvernements pour les remettre dans leur état initial (phase de liquidation)	50,0
<b>Total partiel, rubrique 3 b)</b>	<b>50,0</b>
c) <i>Fournitures d'entretien</i>	—
d) <i>Services d'entretien</i>	—
e) <i>Éclairage, chauffage, énergie et eau</i>	—
f) <i>Construction de locaux/bâtiments préfabriqués</i>	
Démontage des bâtiments préfabriqués au quartier général avant de les expédier à la base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi (phase de liquidation)	52,0
<b>Total partiel, rubrique 3 f)</b>	<b>52,0</b>
<b>Total, rubrique 3</b>	<b>162,0</b>
4. Remise en état des infrastructures	—
5. Transports	—
6. Opérations aériennes	—
7. Opérations navales	—
8. Transmissions	—
9. Matériel divers	—
10. Fournitures et services	—
11. Fournitures et services liés aux élections	—
12. Programmes d'information	—
13. Programmes de formation	—
14. Programmes de déminage	—
15. Aide au désarmement et à la démobilisation	—
16. Fret aérien et de surface	—
17. Système intégré de gestion	—
18. Compte d'appui aux opérations de maintien de la paix	—
19. Contributions du personnel	—
<b>Total, rubriques 1 à 19</b>	<b>162,0</b>

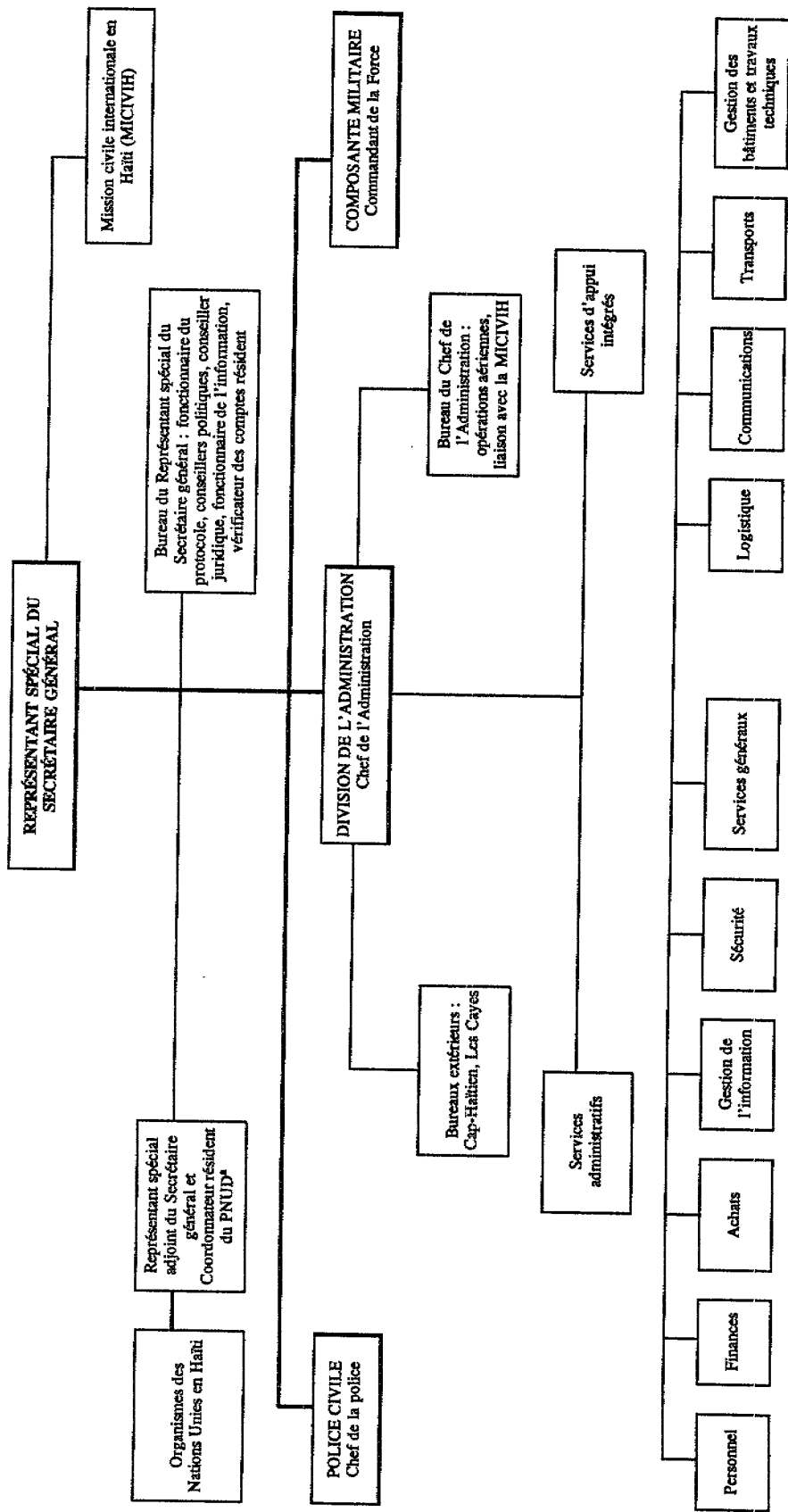
## D. Explications supplémentaires

1. *Matériel appartenant aux contingents.* Le montant prévu pour effectuer des remboursements aux gouvernements qui fournissent des contingents au titre de l'utilisation du matériel dont ils ont doté ceux-ci est plus élevé que pour la période précédente du fait de l'application d'un nouveau contrat de location avec services. Les accords de contribution entre les Nations Unies et les gouvernements qui fournissent des contingents font l'objet d'une mise au point finale. Le montant actuel est basé sur les taux standard pour le remboursement au titre du matériel majeur et du soutien autonome, dont l'utilisation a été autorisée par la résolution 50/222 de l'Assemblée générale, en date du 11 avril 1996. Un montant mensuel de 213 210 dollars est prévu au titre du remboursement du matériel majeur et un autre de 78 670 dollars au titre du remboursement du soutien autonome, ce pour les mois de juillet et d'août 1997. Les montants prévus au titre de la rubrique Pièces de rechange, réparations et entretien dans le cadre des rubriques Transports, Transmissions et Matériel divers, ainsi qu'au titre de la rubrique Services contractuels ont été diminués en conséquence.
2. *Personnel international et personnel local.* Les montants prévus au titre des rubriques Traitement du personnel international, Traitement du personnel local et Dépenses communes de personnel pendant la phase de liquidation sont basés sur l'effectif moyen de personnel pour chaque mois, comme indiqué dans la partie B de la présente annexe.
3. *Indemnités de subsistance (missions).* Le montant prévu au titre de cette rubrique comprend aussi une indemnité journalière versée aux trois membres de l'équipe de liquidation financière, calculée sur la base du taux en vigueur à New York de 201 dollars par jour pendant les 30 premiers jours et 171 dollars par jour pour les 15 jours suivants (25 800 dollars).
4. *Autres voyages autorisés.* Les montants prévus au titre de cette rubrique peuvent permettre de financer les voyages autorisés entre New York et la zone de la Mission aux fins de réunions de liaison et de consultations. Le montant a été calculé sur la base de deux voyages entre New York et la zone de la Mission en juillet et août 1997, pour un coût total de 3 300 dollars par mois pour le transport par avion (1 500 dollars) et l'indemnité journalière de subsistance (1 800 dollars). Les ressources pour financer les frais de voyage locaux sont estimées à 1 000 dollars par mois et doivent permettre de financer une indemnité de repas et de logement au personnel local et international qui sera en déplacement officiel dans la zone de la Mission. Des ressources sont également prévues pour financer le voyage et le séjour de deux vérificateurs internes des comptes pendant 21 jours chacun dans la zone de la Mission (19 000 dollars). Un montant de 29 000 dollars est compris dans la rubrique 10 a) au titre de la vérification externe des comptes (voir par. 7 ci-dessous).
5. *Location de locaux.* Le montant prévu au titre de cette rubrique doit permettre de couvrir aussi la location de bureaux pour l'équipe chargée de la liquidation financière, à raison de 5 300 dollars par mois. Au cas où le mandat de la composante Nations Unies de la Mission civile internationale en Haïti serait prorogé au-delà du 31 juillet 1997, l'équipe pourrait être hébergée dans le bâtiment du siège de la Mission civile et il ne serait pas nécessaire de prévoir un montant pour la location de locaux.
6. *Location de véhicules.* Pendant la période de liquidation, la location des véhicules suivants, dont le coût est estimé à 45 000 dollars par mois, est nécessaire pour le chargement, le déchargement et l'empilement de conteneurs de matériel appartenant aux Nations Unies et aux contingents devant être transportés depuis les camps de base jusqu'au port maritime aux fins du rapatriement : un chariot de manutention/gerbeur (48 000 dollars), un chariot élévateur à fourche (capacité de charge : 28 tonnes) (69 000 dollars) et un chariot élévateur à fourche (capacité de charge : 10 tonnes) (18 000 dollars). Étant donné que l'ensemble du matériel appartenant aux Nations Unies aura été rapatrié à la fin octobre 1997, un montant est demandé aussi en vue de couvrir la location de deux berlines destinées à l'équipe chargée de la liquidation financière pendant leurs trois derniers mois dans la zone de la Mission.
7. *Vérification des comptes.* Un montant de 29 000 dollars est prévu pour les services de vérification externe des comptes.



8. *Services contractuels.* Un montant de 92 000 dollars par mois est prévu en vue de couvrir le coût des services de soutien logistique devant être assurés par des entrepreneurs privés : entretien des terrains, services généraux, transport au sol, gestion du carburant, élimination des déchets liquides, maintenance des camps de base, maintenance des climatiseurs et des groupes électrogènes, maintenance des laveries et des bureaux régionaux. Les services de stockage des matières potentiellement dangereuses et de ramassage des ordures sont assurés par des entrepreneurs locaux, pour un coût mensuel de 3 000 dollars. Un montant supplémentaire est prévu sur la base du taux standard de 17 dollars par personne et par mois pour les autres services, dont la coupe de cheveux, les réparations de chaussures, les travaux de couture et l'affranchissement postal.
9. *Services et traitements médicaux.* Les services médicaux seront fournis dans la zone de la Mission selon les modalités prévues dans une lettre d'attribution, pour un coût estimé à 31 500 dollars par mois. Un montant est prévu en outre au titre des soins devant être dispensés à Miami en raison de l'absence d'installations spécialisées dans la zone de la Mission, le montant étant fondé sur l'hypothèse d'une évacuation sanitaire par mois, d'un coût de 25 000 dollars.
10. *Programmes d'information.* Un montant est prévu au titre de cette rubrique pour juillet et août 1997 en vue de couvrir les abonnements aux services d'information et de télégrammes et la production et la distribution de programmes bimensuels sur les activités de la MANUH diffusés dans le cadre de programmes de radiotélévision nationaux et internationaux.
11. *Fret aérien et de surface.* Un montant est prévu pour le rapatriement du matériel appartenant aux contingents (500 000 dollars) et pour l'affrètement de deux navires servant au transport du matériel appartenant aux Nations Unies jusqu'à la base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi (2 millions de dollars).
12. *Base de soutien logistique des Nations Unies (Brindisi).* Aucun montant n'est demandé pour le financement de la base de soutien logistique des Nations Unies (Brindisi) car le budget de la base a été présenté séparément à l'Assemblée générale.
13. *Compte d'appui aux opérations de maintien de la paix.* Aucun montant n'est demandé pour le financement du compte d'appui aux opérations de maintien de la paix dans les présentes prévisions de dépenses car le budget pour le compte d'appui aux opérations de maintien de la paix a été présenté séparément à l'Assemblée générale.
14. *Contributions du personnel.* Le montant net des dépenses de personnel figure à la rubrique 2 b). Le montant indiqué sous la présente rubrique correspond à la différence entre les traitements bruts et nets et représente donc la retenue à laquelle sont soumis les traitements des fonctionnaires de l'ONU, conformément au Statut du personnel de l'Organisation.
15. *Recettes provenant des contributions du personnel.* Le montant correspondant aux contributions du personnel (rubrique 19) est inscrit à cette rubrique en tant que recettes provenant des contributions du personnel et porté au crédit du Fonds de péréquation des impôts constitué par l'Assemblée générale dans sa résolution 973 A (X) du 15 décembre 1955. Les États Membres sont crédités d'une partie des avoirs du Fonds au prorata de leur quote-part dans le budget de la MANUH.

### Annexe III Organigramme



\* Ce poste est financé par le Programme des Nations Unies pour le développement.

## Annexe IV Tableau d'effectifs actuels et proposés

	<i>Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</i>								<i>Agents des services généraux et autres services</i>					<i>Personnel local</i>	<i>Volontaires des Nations Unies</i>	<i>Total général</i>	
	<i>SGA</i>	<i>SSG</i>	<i>D-2</i>	<i>D-1</i>	<i>P-5</i>	<i>P-4</i>	<i>P-3</i>	<i>P-2/1</i>	<i>Total</i>	<i>Service mobile</i>	<i>Services généraux (1re classe)</i>	<i>Services généraux (Autres classes)</i>	<i>Service de sécurité</i>				<i>Total</i>
<b>Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général</b>																	
<i>Actuels</i>																	
Représentant spécial du Secrétaire général	1	—	—	—	—	—	—	—	1	—	1	1	—	2	2	—	5
Représentant spécial adjoint	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	1	—	1
Conseillers politiques	—	—	—	—	2	2	1	—	5	—	—	1	—	1	2	—	8
Conseillers juridiques	—	—	—	—	—	1	—	—	1	—	—	2	—	2	1	—	4
Fonctionnaire de l'information/ porte-parole	—	—	—	—	—	1	—	—	1	—	—	2	—	2	2	—	5
Vérificateur des comptes résident	—	—	—	—	—	1	—	—	1	—	—	1	—	1	—	—	2
<b>Total partiel</b>	<b>1</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>2</b>	<b>5</b>	<b>1</b>	<b>—</b>	<b>9</b>	<b>—</b>	<b>1</b>	<b>7</b>	<b>—</b>	<b>8</b>	<b>8</b>	<b>—</b>	<b>25</b>
<i>Proposés</i>																	
Représentant spécial du Secrétaire général	1	—	—	—	—	—	—	—	1	—	1	1	—	2	2	—	5
Représentant spécial adjoint	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	1	—	1
Conseillers politiques	—	—	—	—	2	2	—	—	4	—	—	1	—	1	2	—	7
Conseillers juridiques	—	—	—	—	—	1	—	—	1	—	—	1	—	1	1	—	3
Fonctionnaire de l'information/ porte-parole	—	—	—	—	—	1	—	—	1	—	—	2	—	2	2	—	5
Vérificateur des comptes résident	—	—	—	—	—	1	—	—	1	—	—	1	—	1	—	—	2
<b>Total partiel</b>	<b>1</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>2</b>	<b>5</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>8</b>	<b>—</b>	<b>1</b>	<b>6</b>	<b>—</b>	<b>7</b>	<b>8</b>	<b>—</b>	<b>23</b>
<b>Bureau du Commandant de la Force</b>																	
<i>Actuels</i>																	
Commandant de la Force	—	—	1	—	—	—	—	—	1	—	—	2	—	2	2	—	5
Officiers d'état-major (militaires/ de police)	—	—	—	1	—	—	—	—	1	—	—	3	—	3	2	—	6
Soutien des contingents	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	41	—	41
<b>Total partiel</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>2</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>5</b>	<b>—</b>	<b>5</b>	<b>45</b>	<b>—</b>	<b>52</b>

	<i>Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</i>								<i>Agents des services généraux et autres services</i>				<i>Personnel local</i>	<i>Volontaires des Nations Unies</i>	<i>Total général</i>		
	<i>SGA</i>	<i>SSG</i>	<i>D-2</i>	<i>D-1</i>	<i>P-5</i>	<i>P-4</i>	<i>P-3</i>	<i>P-2/1</i>	<i>Total</i>	<i>Service mobile</i>	<i>Services généraux (1re classe)</i>	<i>Services généraux (Autres classes)</i>				<i>Service de sécurité</i>	<i>Total</i>
<i>Proposés</i>																	
Commandant de la Force	—	—	1	—	—	—	—	—	1	—	—	2	—	2	2	—	5
Officiers d'état-major (militaires/ de police)	—	—	—	1	—	—	—	—	1	—	—	3	—	3	2	—	6
Soutien des contingents	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	35	—	35
<b>Total partiel</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>2</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>5</b>	<b>—</b>	<b>5</b>	<b>39</b>	<b>—</b>	<b>46</b>
<i>Division de l'Administration</i>																	
<i>Bureau du Chef de l'Administration</i>																	
<i>Actuels</i>																	
Chef de l'Administration	—	—	—	1	—	—	1	—	2	—	—	3	—	3	1	—	6
Adjoint du Chef de l'Administration	—	—	—	—	1	—	—	—	1	—	—	—	—	—	—	—	1
Liaison avec la MICIVIH	—	—	—	—	—	1	—	—	1	—	—	—	—	—	1	—	2
<b>Total partiel</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>—</b>	<b>4</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>3</b>	<b>—</b>	<b>3</b>	<b>2</b>	<b>—</b>	<b>9</b>
<i>Proposés</i>																	
Chef de l'Administration	—	—	—	1	—	—	1	—	2	—	—	2	—	2	1	—	5
Adjoint du Chef de l'Administration	—	—	—	—	—	—	1	—	1	—	—	1	—	1	—	—	2
Liaison avec la MICIVIH	—	—	—	—	—	1	—	—	1	—	—	—	—	—	1	—	2
<b>Total partiel</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>1</b>	<b>—</b>	<b>1</b>	<b>2</b>	<b>—</b>	<b>4</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>3</b>	<b>—</b>	<b>3</b>	<b>2</b>	<b>—</b>	<b>9</b>
<i>Services administratifs</i>																	
<i>Actuels</i>																	
Finances	—	—	—	—	1	—	3	—	4	—	—	7	—	7	3	—	14
Personnel	—	—	—	—	1	—	1	—	2	—	—	5	—	5	3	—	10
Achats	—	—	—	—	1	—	2	—	3	1	—	4	—	5	2	—	10
Services généraux	—	—	—	—	—	1	1	1	3	2	—	3	—	5	10	1	19
<b>Total partiel</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>3</b>	<b>1</b>	<b>7</b>	<b>1</b>	<b>12</b>	<b>3</b>	<b>—</b>	<b>19</b>	<b>—</b>	<b>22</b>	<b>18</b>	<b>1</b>	<b>53</b>
<i>Proposés</i>																	
Finances	—	—	—	—	1	—	2	—	3	—	—	7	—	7	2	—	12
Personnel	—	—	—	—	1	—	1	—	2	—	—	5	—	5	3	—	10
Achats	—	—	—	—	1	—	—	—	1	1	—	4	—	5	3	—	9
Services généraux	—	—	—	—	—	1	1	1	3	2	—	5	—	7	10	1	21
<b>Total partiel</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>3</b>	<b>1</b>	<b>4</b>	<b>1</b>	<b>9</b>	<b>3</b>	<b>—</b>	<b>21</b>	<b>—</b>	<b>24</b>	<b>18</b>	<b>1</b>	<b>52</b>

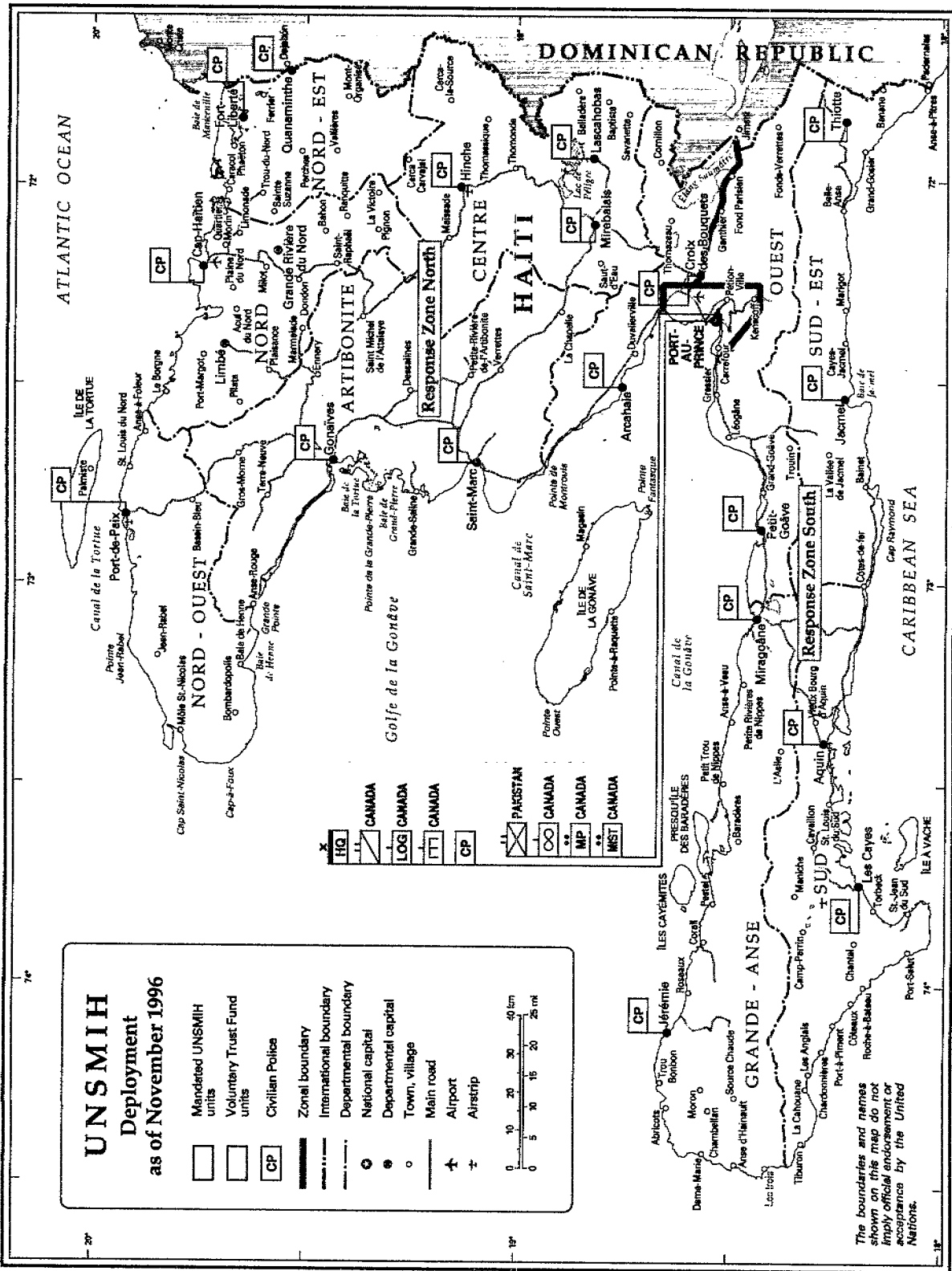
	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								Agents des services généraux et autres services					Personnel local	Volontaires des Nations Unies	Total général	
	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2/1	Total	Service mobile	Services généraux	Services généraux	Service de sécurité				Total
											(1re classe)	(Autres classes)					
<b>Services d'appui intégrés</b>																	
<i>Actuels</i>																	
Chef de la Section des services d'appui intégrés	—	—	—	—	1	—	—	1	2	—	—	2	—	2	—	—	4
Logistique	—	—	—	—	—	1	1	2	4	3	—	1	—	4	10	2	20
Contrôle des mouvements	—	—	—	—	—	—	1	2	3	2	—	2	—	4	4	1	12
Travaux techniques	—	—	—	—	—	1	3	—	4	6	—	4	—	10	19	2	35
Communications	—	—	—	—	—	—	—	—	—	8	—	2	—	10	9	2	21
Transports	—	—	—	—	—	1	—	—	1	6	—	—	—	6	24	3	34
Système de gestion de l'information	—	—	—	—	—	—	1	—	1	—	—	1	—	1	3	1	6
Services de sécurité	—	—	—	—	—	1	—	—	1	—	—	—	7	7	6	—	14
<b>Total partiel</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>1</b>	<b>4</b>	<b>6</b>	<b>5</b>	<b>14</b>	<b>25</b>	<b>—</b>	<b>12</b>	<b>7</b>	<b>42</b>	<b>75</b>	<b>11</b>	<b>146</b>
<i>Proposés</i>																	
Chef de la Section des services d'appui intégrés	—	—	—	—	—	1	1	3	5	4	—	1	—	5	11	2	23
Logistique	—	—	—	—	—	1	1	3	5	4	—	1	—	5	11	2	23
Contrôle des mouvements	—	—	—	—	—	—	—	2	2	2	—	3	—	5	5	—	12
Travaux techniques	—	—	—	—	—	1	1	—	2	6	—	4	—	10	19	1	32
Communications	—	—	—	—	—	—	—	—	—	6	—	2	—	8	10	4	22
Transports	—	—	—	—	—	1	—	—	1	5	—	1	—	6	25	4	36
Système de gestion de l'information	—	—	—	—	—	—	1	—	1	—	—	2	—	2	3	1	7
Services de sécurité	—	—	—	—	—	1	—	—	1	—	—	—	7	7	12	—	20
<b>Total partiel</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>4</b>	<b>3</b>	<b>5</b>	<b>12</b>	<b>23</b>	<b>—</b>	<b>13</b>	<b>7</b>	<b>43</b>	<b>85</b>	<b>12</b>	<b>152</b>
<b>Total partiel, Division de l'Administration</b>																	
<i>Actuels</i>	—	—	—	1	5	6	14	6	32	28	—	34	7	69	95	12	208
<i>Proposés</i>	—	—	—	1	3	6	9	6	25	26	—	37	7	70	105	13	213
<b>Bureaux régionaux</b>																	
<i>Actuels</i>	—	—	—	—	—	—	1	—	1	2	—	—	—	2	8	2	13
<i>Proposés</i>	—	—	—	—	—	—	—	—	—	2	—	—	—	2	4	1	7
<b>Total</b>																	
<i>Actuels</i>	1	—	1	2	7	11	16	6	44	30	1	46	7	84	156	14	298
<i>Proposés</i>	1	—	1	2	5	11	9	6	35	28	1	48	7	84	156	14	289

**Annexe V**  
**Ressources disponibles et dépenses**  
**de fonctionnement pendant la période**  
**allant du 1er juillet 1996 au 30 juin 1997**  
 (En dollars des États-Unis)

	<i>Montant brut</i>	<i>Montant net</i>
<b>A. État récapitulatif des ressources</b>		
<i>1. Ressources</i>		
1er juillet-31 décembre 1996		
Crédit ouvert (résolution 51/15)	28 704 200	27 506 000
1er juillet 1996-30 juin 1997		
Crédit ouvert (décision 51/459)	27 400 800	26 202 600
<b>Total, rubrique 1</b>	<b>56 105 000</b>	<b>53 708 600</b>
<i>2. Dépenses de fonctionnement</i>		
1er juillet-30 novembre 1996		
Dépenses	28 704 200	27 506 000
1er décembre 1996-30 juin 1997		
Dépenses	27 400 800	26 202 600
<b>Total, rubrique 2</b>	<b>56 105 000</b>	<b>53 708 600</b>
<b>Total (rubrique 1 moins rubrique 2)</b>	<b>—</b>	<b>—</b>
<i>3. Montants portés au crédit des États Membres</i>	—	—
<i>4. Solde inutilisé</i> (rubrique 1 moins rubriques 2 et 3)	—	—
<b>B. Situation de trésorerie</b>		
<i>1. Recettes</i>		
Quotes-parts : montants reçus (au 28 février 1997)	16 443 846	16 443 846
Contributions volontaires en nature	—	—
Contributions volontaires en espèces	—	—
Intérêts	—	—
Recettes accessoires	—	—
<b>Total, rubrique 1</b>	<b>16 443 846</b>	<b>16 443 846</b>
<i>2. À déduire : dépenses de fonctionnement</i>		
<b>Total, rubrique A.2</b>	<b>(56 105 000)</b>	<b>(53 708 600)</b>
<i>3. Déficit prévu</i> (rubrique 1 moins rubrique 2)	<b>(39 661 154)</b>	<b>(37 264 754)</b>

**Annexe VI**  
**Fonds d'affectation spéciale**  
 (En dollars des États-Unis)

	<i>Contributions versées</i>	<i>Contributions annoncées</i>
<b>Fonds d'affectation spéciale pour le renforcement des capacités de la MANUH</b>		
Canada	1 690 946	—
États-Unis d'Amérique	10 574 170	—
<b>Total partiel</b>	<b>12 265 116</b>	<b>—</b>
<b>Fonds d'affectation spéciale pour le financement de biens et services destinés au Programme international de contrôle de la police et d'autres objectifs spécifiés en Haïti</b>		
Japon	3 000 000	—
Luxembourg	50 501	—
République de Corée	200 000	—
<b>Total partiel</b>	<b>3 250 501</b>	<b>—</b>
<b>Total</b>	<b>15 515 617</b>	<b>—</b>



Department of Public Information  
 Cartographic Section

Map No. 3554 Rev. 1 UNITED NATIONS  
 October 1996 (Special)

The boundaries and names shown on this map do not imply official endorsement or acceptance by the United Nations.